

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le seize février à dix huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse convoqué le dix février deux mille quinze conformément à la Loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Luc Lefèvre, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Sophie Derudder, Madame Odile Fischer, Monsieur Jean-Paul Bravard, Adjoint au Maire, Monsieur Michel Harel, Madame Annik Berthelot, Monsieur Antoine Vivien, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Michel Malandain, Madame Sylvie Molcard, Madame Christelle Msica-Guérou, Madame Stéphanie N'Guyen, Monsieur Patrick Gibon, Madame Isabelle Micheneau, Madame Julie Dubosc, Monsieur Régis Lallemand, Mademoiselle Françoise Martin, Madame Marina Vendeville, Monsieur Lilian Pilvin, Madame Laura Fiat, Monsieur Jean-Charles Dufait, Conseillers Municipaux .

Etaient Absents : Madame Catherine Guignery (pouvoir à Monsieur Egloff), Madame Marie-Hélène Fleury (pouvoir à Monsieur Luc Lefèvre), Monsieur Paul Lafleur (pouvoir à Madame Claire Mas), Madame Brigitte Dufour (pouvoir à Mademoiselle Martin).

Assistait également Monsieur CANAYER, Directeur Général des Services

Monsieur Régis Lallemand est nommé secrétaire de séance

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rappelle que ce conseil municipal revêt un caractère exceptionnel ; très exactement aujourd'hui Eric Le Maistre, conseiller Municipal d'opposition, aurait eu 56 ans.

L'ensemble du conseil municipal a prévu de lui rendre un hommage républicain ; les drapeaux de la Mairie ont été, comme de coutume, mis en berne pour 48 heures. La famille de Monsieur Le Maistre étant encore sous le coup d'une vive émotion, elle n'a pas souhaité se joindre ce soir à cet hommage.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Gélard (Sénateur Maire honoraire de Sainte-Adresse et présent ce soir) qui a accueilli, durant une grande partie de sa mandature, Monsieur Le Maistre.

Monsieur Gélard remercie Monsieur Dejean de la Bâtie de lui laisser le soin d'évoquer le souvenir que Monsieur Le Maistre a laissé au sein de la municipalité ; il rappelle à cet effet que Monsieur Le Maistre a œuvré durant six années au sein du conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse après avoir accepté de prendre la suite de son prédécesseur, Monsieur Joseph Delonglée.

Monsieur Gélard rappelle que la place de conseiller municipal d'opposition n'est pas toujours aisée au sein de l'assemblée et cela pour nombre de raisons.

Si les actions sont trop appuyées, le risque de récupération par la majorité est présent ; à contrario le risque lié aux critiques peut être perceptible.

Monsieur Gélard souligne qu'Eric Le Maistre à su, entre les deux excès qu'il vient de mentionner, être là où il fallait être et là où il fallait intervenir. Il tient également à souligner sa présence à tous les conseils municipaux qui ont eu lieu sous sa mandature et qu'il a été présent dans toute les commissions dont il faisait partie ; il n'a jamais manqué une seule réunion.

Monsieur Gélard ajoute que, d'autre part, dès qu'une manifestation était organisée par la municipalité, il était également présent ; Monsieur Gélard se souvient d'avoir rencontré, un samedi matin, près de la place de la Broche à Rôtir, Monsieur Le Maistre accompagné de son équipe, s'affairant à distribuer des tracts ou s'entretenant avec des Dionysiens.

Monsieur Gélard garde en mémoire l'ouverture d'esprit et la tolérance dont Monsieur Le Maistre a toujours fait preuve auprès de ceux qui n'étaient pas de la même pensée que lui, lui permettant d'être actif et réceptif aux autres. En d'autres termes Monsieur Le Maistre a toujours pratiqué la politique en sportif. C'était LE sportif qui apparaissait, dans un premier temps dans le club de volley qu'il avait créé mais aussi au travers de son métier de professeur d'éducation physique et sportive et qui, dans la vie politique, a été un exemple de sportivité à l'égard de ceux qui ne pensaient pas comme lui.

Monsieur Gélard indique que Monsieur Le Maistre est un modèle en la matière ; un modèle qu'il nous a laissé et qu'il serait souhaitable que tous, en politique, puissions partager.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Gélard pour son intervention.

Monsieur le Maire se remémore également l'arrivée d'Eric Le Maistre en gare du Havre, un matin à 6h30, alors qu'il était déjà lui-même présent sur place à l'occasion d'une distribution de tracts pour les élections régionales de 2010, de s'entendre dire, par son collègue de l'opposition après s'être salués « *tu ne crois pas que j'allais te laisser tout seul !* ».

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Le Maistre était un homme de conviction et que lorsque l'étude de grands dossiers le nécessitait, l'ensemble du conseil municipal donnait son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire salue de nouveau la mémoire de Monsieur Le Maistre.

Monsieur Le Maistre ne souhaitait pas que sa mémoire soit honorée par une minute de silence ; la vie du groupe continue.

Le conseil municipal accueille Monsieur Jean-Charles Dufait, remplaçant de Monsieur Le Maistre au sein de l'opposition Municipale.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Dufait a déjà siégé par le passé au sein du conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur Le Maire déclare la séance de conseil municipal ouverte.

Les procès verbaux des séances de conseils municipaux des 15 et 22 décembre sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part des communications

• **Budget Primitif de la CODAH – année 2015**

Monsieur Luc Lefèvre expose ce qui suit :

Lors de la séance du 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire a procédé au vote du Budget Primitif de la CODAH pour l'exercice 2015 : je vous en communique les principales données.

Budget Principal : 276.082.827 €

Dont : 181.995.528 € en Fonctionnement
Et : 94.087.299 € en Investissement

Assainissement : 50.821.241 €

Dont : 26.382.937 € en Fonctionnement
Et : 24.438.304 € en Investissement

Eau potable : 52.277.476 €

Dont : 31.788.005 € en Fonctionnement
Et : 20.489.471 € en Investissement

Eau Zone Industrielle : 10.042.310 €

Dont : 5.359.410 € en Fonctionnement
Et : 4.682.900 € en Investissement

Transports publics : 136.503.052 €

Dont : 80.975.002 € en Fonctionnement
Et : 55.528.050 € en Investissement

Gestion des déchets : 43.633.514 €

Dont : 39.634.762 € en Fonctionnement
Et : 3.998.752 € en Investissement

ZAC Parc de l'Estuaire : 5.005 € en Fonctionnement

ZAC Parc des Courtines : 22.005 € en Fonctionnement

ZAC Parc des Jonquilles : 603.095 €

Dont : 301.550 € en Fonctionnement
Et : 301.545 € en Investissement

Parc d'activités nautiques de l'Escaut : 1.500.005 €

Dont : 5 € en Fonctionnement
Et : 1.500.000 € en Investissement

Budget immobilier tertiaire : 2.101.005 €

Dont : 176.005 € en Fonctionnement
Et : 1.925.000 en Investissement

Soit un budget consolidé de : 573.591.535 €

Dont : 366.640.214 € en Fonctionnement
Et : 206.951.321 € en Investissement

Monsieur Lefèvre souligne que les documents budgétaires sont bien entendu à la disposition des personnes qui souhaitent les consulter auprès du secrétariat du Conseil Municipal.

- **Association Aquacaux – bilan des actions de nettoyage 2014**

Monsieur Vivien rappelle que Sainte-Adresse travaille avec l'Association Aquacaux, dont la principale activité consiste à collecter les déchets sur la plage de Sainte-Adresse, depuis environ une vingtaine d'années.

37 tonnes de déchets ont été récoltées sur la plage dionysienne soit 11,1 tonnes de métal, 9,4 tonnes de bois, 8,9 tonnes de divers, 7,3 tonnes de caoutchouc dont 1,6 tonne de pneu (soit 116 pneus) et 0,9 tonne de déchets autres (bidons, caisses, filets).

Monsieur Vivien rappelle que l'Association assume un rôle pédagogique important auprès des écoles et notamment auprès des élèves du Lycée Jeanne d'Arc qui participent chaque année à des opérations de nettoyage du bois du Vagabond bien Aimé.

L'Association apporte également son aide au niveau du nettoyage de la place Maréchal Joffre et de ses abords ainsi que sur la promenade du bout du monde où les galets sont régulièrement retirés.

Monsieur le Maire souligne également que l'Association Aquacaux intervient de manière remarquable sur la commune.

- **Conciliateur de justice – bilan des interventions pour l'année 2014**

Monsieur le Maire rappelle, qu'à l'instar de l'an passé, le conciliateur de justice a rendu son bilan d'activités sur la commune.

A cet effet, il a reçu 45 demandes d'administrés pour conciliation au cours de l'année 2014 ; ces demandes ont occasionné 95 contacts dont plusieurs à domicile pour un résultat de :

20 affaires conciliées, 9 affaires non conciliées ou orientées, 10 affaires orientées et 6 affaires en cours.

- **Assistante sociale – PMI**

Madame Derudder rappelle que l'Assistante Sociale est en arrêt maladie depuis maintenant 2 mois et que son remplacement est pallié par la présence réduite de 2 autres Assistantes sociales.

Elle indique également qu'elle doit rencontrer prochainement le Président de l'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale) afin d'évoquer la situation actuelle.

Mademoiselle Martin demande s'il est envisagé à terme une fermeture de la PMI sur Sainte-Adresse, comme cela l'avait déjà été souligné il y a quelques années.

Madame Derudder indique qu'une demi-journée de permanence pourrait éventuellement être supprimée.

Mademoiselle Martin fait observer qu'il ne serait pas judicieux que les services de l'UTAS utilisent cette période de congés maladie de l'Assistante sociale pour ne pas proroger ce service sur Sainte-Adresse.

Monsieur le Maire partage la crainte de Mademoiselle Martin ; il précise également que d'autres communes sont victimes de la réduction envisagée de ce service à la population.

- **Centre de Convalescence et de Rééducation de la Roseraie – réévaluation du loyer - jugement du tribunal**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la société d'avocats :

« Je vous prie de trouver ci-joint copie du document rendu par le tribunal de Grande Instance du Havre le 16 janvier 2015 et qui fait droit à vos demandes contre la société « Centre de Convalescence et de Rééducation de la Roseraie et qui vous donne raison.

Je demande dès à présent à l'adversaire le paiement des sommes mises à sa charge »

Monsieur le Maire indique que la ville a obtenu gain de cause sur ce dossier mais il semblerait que la partie adverse fasse appel de cette décision ; il tiendra bien évidemment le conseil municipal informé des aboutissants de cette affaire.

•Alerte de l'AMF sur les dérives du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Monsieur le Maire indique, alors que va débiter le débat en séance à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, que l'Association des Maire de France dénonce l'accumulation de dispositions technocratiques visant à la dilution des communes.

L'AMF rappelle que le principe de l'élection généralisée au suffrage universel direct des élus intercommunaux, à compter de 2020, créerait de fait une nouvelle collectivité territoriale, marginaliserait les maires dans les futures assemblées intercommunales et engagerait à terme la disparition des communes.

Monsieur le Maire souligne donc, en tant que Maire de Sainte-Adresse, qu'il s'associe à l'inquiétude de l'AMF sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Monsieur Paul Lafleur est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait part des décisions qui ont été prises conformément à la délibération du 14 avril 2014.

Décision n° 71.2014 Site internet de la ville – support et maintenance corrective des télé-services et des logiciels du socle technique – contrat avec le groupe archange

Décision n° 72.2014 Machine à affranchir – contrat de location et d'entretien passé avec l'entreprise Pitney Bowes

Décision n° 1.2015 Logement 45 rue d'Ignaulval – contrat de location avec Monsieur Dominique De Groote

Décision n° 2.2015 Logement 45 rue d'Ignaulval – contrat de location avec Monsieur et Madame Vembouly

Décision n° 3. 2015 Service de gestion en ligne de données de consommation et de facturation d'énergie – Di@lege internet – contrat avec EDF collectivités

Décision n° 4.2015 Etalonnage des cinémomètres de la Police Municipale – convention avec le SGAMI Ouest

Décision n° 5.2015 Photocopieur Olivetti MF 5500 – groupe scolaire Antoine Lagarde – contrat de maintenance

- Décision n° 6.2015 Travaux d'entretien de la voirie communale 2013/2015 – marché à bons de commande – entreprise Toffolutti – avenant n° 1
- Décision n° 7.2015 Acquisition de chèques cadeaux – stagiaire au service communication de la Mairie
- Décision n° 8.2015 Concours de décoration de Noël 2014 – acquisition de 10 bons d'achat chez « Fleurs Bleues » pour récompenser les vainqueurs
- Décisions n° 9.2015 Concours de dessins – Noël 2014 – acquisition de bons d'achat à la librairie Mag Presse à Sainte-Adresse pour récompenser les vainqueurs
- Décision n° 10.2015 Cession d'un véhicule de type master appartenant aux Services Techniques de la ville
- Décision n° 11.2015 Contrat de maintenance d'installation téléphonique avec l'entreprise CNDT – renouvellement
- Décision n° 12.2015 Eclairage public, illuminations festives et signalisation lumineuse tricolore – assistance à maîtrise d'ouvrage – marché passé avec la société « Compagnie Française Conseil Ingénierie – CFCI »
- Décision n° 13.2015 Commande passée auprès de la Société DEHOND'T – désherbeuse mécanique et accessoires
- Décision n° 14.2015 Convention d'occupation du domaine public – ville de Sainte-Adresse/Alcatel Lucent – tests de caméras thermiques

DISCUSSION

Mademoiselle Martin fait référence aux contrats de locations des logements situés 45 rue d'Ignaul et demande si ces logements font partie intégrante des quotas à respecter en matière de logements sociaux.

Monsieur le Maire rappelle que ces logements ont été rénovés dans le cadre du dispositif PALULOS et qu'ils font partie des logements sociaux situés sur la commune.

ORDRE DU JOUR

- 1 -Subventions aux Associations – année 2015 – 1^{ère} répartition – proposition
- 2 -Convention de participation financière-ville de Sainte-Adresse/écoles publiques de l'Agglomération – année scolaire 2014/2015
- 3 -Convention de participation financière-ville de Sainte-Adresse/école privée Jeanne d'Arc – année scolaire 2014/2015
 - a- école préélémentaire
 - b- école primaire
- 4 - Convention de participation financière-ville de Sainte-Adresse/écoles primaires privées de l'Agglomération – année scolaire 2014/2015
- 5 - Aire d'accueil des gens du voyage – convention ville du Havre/ville de Sainte-Adresse/CCAS de la ville du Havre
- 6 – Usine de traitement des eaux – Fontaine La Mallet – constat de désaffectation et déclassement

- 7 – Vente d'un terrain situé sur la commune de Fontaine La Mallet
- 8 – Estuaire de la Seine – Garantie d'emprunt – signature - autorisation
- 9 – Demandes de subventions
- a) DETR
 - 1 - Vitraux et mobiliers -Notre Dame des Flots - rénovation
 - 2- Voirie communale - travaux
 - 3- Travaux liés aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux :
 - remplacement de la chaudière du Groupe Scolaire Antoine Lagarde
 - remplacement des fenêtres à l'Espace Claude Monet (1^{ère} tranche)
 - b) Fonds d'Actions Local
 - travaux et aménagement de sécurité routière
 - c) Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime
 - Sas d'entrée de la crèche Liberty - modification
 - d) Réserve parlementaire de la Sénatrice de Seine Maritime
 - Jeux extérieurs dans les cours d'écoles maternelles - remplacement
 - e) Réserve parlementaire du Député Edouard Philippe
 - Réfection du platelage de l'estacade
- 10 – Implantation de bornes électriques rechargeables – appel à projets
- 11 - Personnel Communal avancement de grade 2015
- suppression d'un poste d'attaché – création d'un poste d'attaché principal
 - suppression d'un poste de rédacteur – création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - suppression d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe – création d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 12- Cavité souterraine– levée de l'indice n° 3
- 13 –Rue du commandant Charcot – incorporation dans le domaine public communal
- 14 – Embellissement des postes de transformation électrique – convention de partenariat avec ErDF – signature - autorisation
- 15 - Convention d'occupation du domaine public – autorisation – fixation de la redevance
- a- Promenade François Lebel
 - b- Propriété rue d'Ignaual

Questions diverses

Subventions aux Associations

1ère répartition -Année 2015

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Subventions à caractère social : Madame Derudder
 Subventions à caractère divers : Madame Fischer
 Subventions à caractère scolaire et petite enfance : Madame MAS
 Subventions à caractère sportif : Monsieur Lebourg
 Subventions à caractère exceptionnel : Messieurs Lebourg, Lefebvre JM, Bravard

Subventions à caractère de loisirs et culturel : Monsieur Bravard

« Comme chaque année à cette même période, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution des subventions aux diverses associations.

Il s'agit lors de cette séance de début d'année de vous prononcer sur la première partie liée à ces demandes de subventions tout en sachant, qu'à l'instar de l'an passé, une seconde répartition sera étudiée pour l'année 2015 et de nouveau soumise au vote du conseil municipal ».

Subventions à caractère social

Madame Derudder expose ce qui suit :

Intitulé	Votes 2014	Demandes 2015	Propositions 2015
Centre Communal d'Action Sociale	75.000 €		75.000 €
France Alzheimer		Montant non communiqué	100 €
JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)	150 €	Montant non communiqué	150 €
Visite des Malades en Etablissement Hospitalier	100 €	Montant non communiqué	100 €
TOTAL	75.250 €		75.350 €

Discussion :

Madame Derudder rappelle que la générosité des Dionysiens, a permis un bon équilibre du budget du CCAS ; elle précise également que la répartition des subventions s'effectue de préférence, outre les Associations Dionysiennes, auprès de celles qui ont une antenne sur la région Havraise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord :

A l'Unanimité pour le Centre Communal d'Action Sociale (4 non participations au vote – Régis Lallemand – Luc Lefèvre – Sophie Derudder et Odile Fischer)

A l'Unanimité pour les Associations France Alzheimer, JALMALV et Visite des Malades en Etablissement Hospitalier.

Subventions à caractère divers

Madame Fischer expose ce qui suit :

Intitulé	Votes 2014	Demandes 2015	Propositions 2015
Amicale du Personnel de la Mairie de Sainte-Adresse	20.000 €	25.000 €	20.000 €
ACPG – CATM	80 €	Montant non communiqué	80 €
ASOR – AMAC (Fédération des Sous Officiers de Réserve du Havre)		Montant non communiqué	80 €
Fédération Nationale des Porte-drapeaux de France		Montant non communiqué	50 €
MEEHF (Maison de l'Europe de l'Estuaire et des Hautes Falaises)		Montant non communiqué	500 €
Souvenir Français	80 €	80 €	80 €
Société Linéenne	80 €	80 €	80 €
TOTAL	20.240 €		20.870 €

Discussion

En ce qui concerne la Maison de l'Europe, de l'Estuaire et des Hautes Falaises Monsieur le Maire indique que l'Association prépare des conférences à l'attention des scolaires ; une première conférence, dont le thème « la position du Royaume Uni au sein de l'Union Européenne », a déjà eu lieu dernièrement en Mairie. Trois autres conférences, à caractère didactiques, vont être proposées dans le courant de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord :

A l'Unanimité pour l'Association Amicale du Personnel de la Mairie de Sainte-Adresse, l'Association CPG-CATM, la Fédération Nationale des Porte-drapeaux de France, l'Association Le Souvenir Français, la Société Linéenne

A l'Unanimité pour l'Association ASOR-AMAC -Fédération des Sous Officiers de Réserve du Havre- (1 non participation au vote, Odile Fischer).

A l'Unanimité pour l'Association MEEHF -Maison de l'Europe, de l'Estuaire et des Hautes Falaises- (1 non participation au vote, Monsieur le Maire).

Subventions à caractère scolaire et petite enfance

Madame Mas expose ce qui suit :

Intitulé	Nombre d'élèves rentrée 2013	Montant par élève	Votes 2014	Nombre d'élèves rentrée 2014	Montant par élève	Demandes 2015	Propositions 2015
Coopérative maternelle du Manoir	74	4 €	296 €	74	4 €	Montant non communiqué	296 €
Coopérative maternelle A. Lagarde	93	4 €	372 €	109	4 €	Montant non communiqué	436 €
Coopérative Primaire A.Lagarde	322	7 €	2.254 €	294	7 €	Montant non communiqué	2.058 €
Voyages fin d'année		15 €	4.830 €		15 €	Montant non communiqué	4.410 €
Foyer socio éducatif collège de la Hève			1.000 €			1.000 €	1.000 €
UNSS Collège de la Hève			1.000 €			1.000 €	1.000 €
Bibliothèque Centre Documentaire			1.000 €			1.000 €	1.000 €
Association LIRE (jury Jeune lecteur)			500 €			270 €	270 €
Crèche Liberty			114.000 €			114.000 €	114.000 €
Association Les P'tits Dionysiens			150 €			150 €	150 €
TOTAL			125.402 €				122.620 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la Majorité (1 abstention, Madame N'Guyen)

Subventions à caractère sportif

Monsieur Lebourg expose ce qui suit :

Intitulé	Votes 2014	Demandes 2015	Propositions 2015
ACSA (marche/cyclotourisme)	300 €	300 €	300 €
ASSA But (football)	8.000 €	8.000 €	8.000 €
ATSA (Tennis)	500 €	500 €	500 €
Club Rando Seino Marin	120 €	Montant non	120 €

		communiqué	
Needle Surf Club		950 €	200 €
TOTAL	8.920 €		9.120 €

Discussion

Monsieur Lebourg rappelle que l'ASSA But compte 371 licenciés dont 225 jeunes ; l'Association fonctionne avec 84% d'autofinancement pour un budget de 49.100 €.

En ce qui concerne l'ATSA, Monsieur Lebourg indique qu'elle est composée de 375 licenciés dont 225 en école de tennis ; l'Association fonctionne avec 99,5 % d'autofinancement pour un budget de 94.000 €.

Monsieur Lebourg indique que l'Association Needle Surf Club a présenté pour la première fois une demande de subvention se décomposant en une partie fonctionnement et une partie investissement ; seule la partie fonctionnement d'un montant de 200 € a été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Subventions à caractère exceptionnel

Messieurs Lebourg (sport), Lefebvre(jumelage) et Bravard (culturel) .exposent ce qui suit :

Intitulé	Votes 2014	Demandes 2015	Propositions 2015
ATSA (Tennis) /9è tournoi open-sept 2015)	1.500 €	1.500 €	1.500 €
ASCKH (10 km Ste Adresse)/28 juin 2015	1.700 €	1.800 €	1.750 €
Sainte-Adresse Jumelage /manif. sportive juin 2015	4.500 €	2.800 €	2.800 €
Dixie Fan Club/22-23-24 mai 2015	55.000 €	55.000 €	55.000 €
TOTAL	62.700 €		61.050 €

Caractère Sportif

Monsieur Lebourg rappelle que la subvention exceptionnelle à l'ATSA est traditionnellement octroyée à l'occasion du tournoi open de septembre ; ce tournoi est ouvert aux non-classés hommes et femmes.

En ce qui concerne l'Association des Cheminots du Havre, Monsieur Lebourg rappelle que son budget prévisionnel est fixé à 8805 € ; la course qui sera organisée revêt le label régional qui sera qualificatif pour les championnats de France. Un grand nombre de sportifs est attendu pour cette course à pied de bon niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Comité de Jumelage

En ce qui concerne le Comité de Jumelage, Monsieur Lefebvre rappelle que cette année ce sont les sportifs Dionysiens qui se déplacent à La Panne afin de partager des rencontres sportives et amicales.

C'est environ une cinquantaine de personnes qui se déplacera en car jusqu'à La Panne ; les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la commune jumelle ; seuls les frais de transport sont à la charge de Sainte-Adresse.

Mademoiselle Martin rappelle que l'Association Vivre son temps pourrait éventuellement, lors d'un prochain déplacement à la Panne, profiter de ce transport afin que ses adhérents puissent visiter la ville et ainsi économiser sur les frais de déplacement.

Si tel était le cas, Monsieur Lefebvre indique que l'hébergement sur place risque de poser problème pour la commune d'accueil eu égard à un nombre plus important de visiteurs Dionysiens.

Monsieur le Maire souligne que l'idée de la mutualisation est bien évidemment à étudier au cas par cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité (3 non participations au vote – Monsieur Lefebvre, Madame Guignery, Madame Fleury)

Caractère culturel

Monsieur Bravard indique qu'il s'agit d'une reconduction de subvention pour la manifestation annuelle Dixie Days qui aura lieu les 22-23 et 24 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité (2 non participations au vote – Monsieur Bravard et Monsieur Harel)

Subventions à caractère de loisirs et culturels

Intitulé	Votes 2014	Demandes 2015	Propositions 2015
Ateliers de Sainte-Adresse	101.000 €	101.000 €	101.000 €
Cercle Aquariophile	3.500 €	3.500 €	3.500 €
Les Amis de l'Orgue	1.500 €	1.600 €	1.500 €
Association pour le patrimoine de Sainte-Adresse	750 €	750 €	750 €
Groupe Photographique 2 ^{ème} rideau	800 €	1.500 €	700 €
Radio Vallée de la Lézarde	80 €	Montant non communiqué	80 €
TOTAL	107.630 €		107.530 €

Discussion

En ce qui concerne le Cercle Aquariophile, Monsieur Bravard indique que l'Association a en charge l'entretien et le nettoyage de l'aquarium, fort apprécié des usagers et situé au 1^{er} étage de la Mairie.

Les Ateliers de Sainte-Adresse :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité (2 non participations au vote – Monsieur Bravard et Madame Fleury)

Les Amis de l'Orgue :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité (1 non participation au vote – Monsieur Harel)

Groupe photographique 2^e rideau :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité (1 non participation au vote – Monsieur Bravard)

Le Cercle Aquariophile – l'Association pour le Patrimoine de Sainte-Adresse – Radio Vallée de la Lézarde :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Convention de participation financière

Ville de Sainte-Adresse/écoles publiques de l'agglomération
Année scolaire 2014/2015

Madame Mas expose ce qui suit :

« Depuis 1989, les communes dont les enfants sont scolarisés dans des écoles publiques du 1^{er} degré situées dans d'autres communes sont tenues de participer aux charges de fonctionnement de ces communes d'accueil.

Après accord entre les différentes communes de l'agglomération, il avait été décidé, pour l'année 2013/2014 de porter le montant du remboursement dû par la commune de résidence à 600 €.

Pour l'année 2014/2015, je vous propose d'adopter le dispositif suivant :

- adopter le même montant que celui arrêté par la ville du Havre à savoir 606 €
- retenir le montant prévu dans la délibération de la commune d'accueil si le montant de la participation est inférieur à 606 €.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce dispositif ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'Unanimité

Convention de participation financière

*Ville de Sainte-Adresse / école privée préélémentaire Jeanne d'Arc
Année scolaire 2014/2015*

Madame Mas expose ce qui suit :

« Comme chaque année, nous devons signer une nouvelle convention avec l'école privée Jeanne d'Arc fixant la participation de la Ville de Sainte-Adresse aux dépenses de fonctionnement de l'école.

Je vous rappelle que la réglementation en la matière rend obligatoire la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association situées sur son territoire pour les seuls élèves domiciliés sur la commune.

Pour les élèves de l'enseignement privé préélémentaire, il ne s'agit pas d'une dépense obligatoire pour les communes, mais en 1981, le Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, comme la Loi l'y autorise, a donné un accord de principe pour une participation calculée sur une base conventionnelle.

A l'instar de l'an passé, je vous propose de fixer ce montant à 205 € pour l'année scolaire 2014/2015 »

Discussion

Mademoiselle Martin, au nom du conseil d'Administration de l'école Jeanne d'Arc, remercie le conseil municipal pour la subvention attribuée au titre de l'école préélémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la Majorité (2 votes contre Madame Fiat et Monsieur Jean-Charles Dufait – 1 non participation au vote Mademoiselle Martin)

Convention de participation financière

*Ville de Sainte-Adresse / école privée primaire Jeanne d'Arc
Année 2014/2015*

« Comme chaque année, nous devons signer une nouvelle convention avec l'école privée Jeanne d'Arc fixant la participation de la Ville de Sainte-Adresse aux dépenses de fonctionnement de l'école.

Je vous rappelle que la réglementation en la matière rend obligatoire la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association situées sur son territoire pour les seuls élèves domiciliés sur la commune.

En ce qui concerne les élèves scolarisés en primaire, je vous rappelle que notre participation doit correspondre au « coût moyen » d'un élève de l'école publique.

Pour l'année scolaire 2014/2015, je vous propose donc de fixer le barème suivant : 614 € (610 € pour l'année scolaire 2013/2014) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'Unanimité (1 non participation au vote Mademoiselle Martin)

Convention de participation financière
Ville de Sainte-Adresse/écoles primaires privées de l'agglomération
Année scolaire 2014/2015

Madame Mas expose ce qui suit :

« La loi du 28 octobre 2009 dite « loi Carle » a confirmé le principe de la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, situées dans d'autres communes, lorsqu'elles accueillent leurs enfants.

Cette loi distingue deux cas de figure permettant de déterminer le montant de la contribution de la part de la commune de résidence :

1 – La contribution est obligatoire quand la commune de résidence ne dispose pas de capacités d'accueil dans son école publique ou quand la demande de scolarisation de l'élève dans une école privée située en dehors de la commune de résidence est motivée par :

- a- les obligations professionnelles des parents quand ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration ou la garde des enfants,
- b- l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la commune,
- c- des raisons médicales

2 – Quand la contribution n'est pas obligatoire, la commune de résidence conserve la faculté de participer aux frais de scolarisation. Sa contribution est alors fixée librement, sans qu'elle ne puisse excéder le montant des frais d'un élève scolarisé dans le public.

En ce qui concerne notre commune et à l'instar de l'an passé, je vous propose de fixer notre participation à 232 € par enfant pour l'année 2014/2015 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'Unanimité

Aire d'accueil des gens du voyage

Convention Ville du Havre/Ville de Sainte-Adresse/CCAS de la ville du Havre

Madame Derudder expose ce qui suit :

« Afin de pouvoir répondre à leurs obligations légales en matière d'accueil des gens du voyage, les villes du Havre et de Sainte-Adresse se sont associées en 1998 pour réaliser une aire d'accueil mutualisée située au 66 rue Jules Delamare au Havre.

Par convention en date du 24 février 1999 les communes du Havre et de Sainte-Adresse ont décidé de confier la gestion de cet équipement au Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Havre.

Cette convention, rédigée dans cette optique, prévoyait que notre commune prendrait en charge le coût financier d'un emplacement sur les 20 réalisés (1 emplacement pouvant accueillir 2 caravanes).

Durant l'été 2008 ont été créés 10 emplacements supplémentaires afin de satisfaire aux objectifs fixés par le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, approuvé en 2003.

Cette modification a notamment impliqué la prise en charge d'un demi-emplacement supplémentaire pour notre commune soit 1,5 sur 30.

La convention actuelle étant arrivée à expiration, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention qui s'appliquerait à compter du 1^{er} février 2015 pour une durée de 5 ans ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Usine de traitement des Eaux – Fontaine-la-Mallet
Constat de désaffectation et déclassement

Monsieur Vivien expose ce qui suit :

« Dans le cadre de sa compétence « Eau et Assainissement », la CODAH a exploité l'usine de traitement des eaux située sur la commune de Fontaine-la-Mallet jusqu'en mai 2012, sur des terrains appartenant à la Ville de Sainte-Adresse, mis à disposition de l'entreprise VEOLIA (à l'époque Compagnie des Eaux et de l'Ozone) dans le cadre d'une convention de concession datant de 1980.

L'alimentation en eau potable de la commune étant assurée depuis début 2012 par la ressource d'Yport, l'installation de Fontaine-la-Mallet, constituée de 5 parcelles représentant une emprise totale de 36709 m², n'est plus occupée : le bâti (la maison du gardien et l'usine), les appareillages et les canalisations nécessaires à l'ancienne exploitation sont destinés à être démolis cette année. La CODAH continue à entretenir les parcelles C 196, 1023, 1254 et 490, et la commune de Fontaine-la-Mallet entretient les franges nord des parcelles C 490 et 1252, non bâties, situées à proximité des maisons d'habitation, qui constituent en partie l'entrée de Ville.

Des discussions sont en cours avec la CODAH et la mairie de Fontaine-la-Mallet au sujet du devenir de ces parcelles, toutes classées en zone ND au POS de Fontaine-la-Mallet ; plusieurs pistes sont envisagées, notamment une acquisition par la CODAH dans le cadre de la continuité de la Trame Verte et Bleue inscrite dans le schéma Directeur du SCOT.

Rien n'est encore décidé, mais quoi qu'il en soit, la Ville de Sainte-Adresse n'a pas vocation à conserver ces terrains. Afin de pouvoir en disposer comme elle le souhaite, et notamment les vendre, en totalité ou séparément, il est nécessaire, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater leur désaffectation afin de les sortir du domaine public.

Aussi, je vous propose ce soir :

- De constater la désaffectation des parcelles sise à Fontaine-la-Mallet, cadastrées section C n°1252, 1254, 490, 196 et 1023, constituant l'emprise de l'ancienne usine de traitement des eaux,
-
- D'autoriser le déclassement de ces parcelles du domaine public »

Discussion

Monsieur Vivien rappelle que la ville de Sainte-Adresse avait acquis ce terrain, pourvu d'une source, il y a environ une quarantaine d'années afin de pouvoir approvisionner en eau la commune ainsi que celle de Fontaine La Mallet.

Jusqu'à la création de la CODAH, Sainte-Adresse était alimentée par cette source qui subissait un traitement d'ozonisation afin de la rendre propre à la consommation.

La compétence « eau et assainissement », jusqu'alors dévolue aux communes, ayant été transférée à la CODAH la fermeture de l'usine a rapidement été envisagée à cause du coût élevé lié au traitement des nitrates contenus dans l'eau.

En 2012, Sainte-Adresse a donc été raccordée à Yport pour l'approvisionnement en eau.

A l'heure actuelle, le matériel nécessaire à l'exploitation devrait donc être démolé dans le courant de l'année 2015.

Monsieur le Maire indique que la ville n'ayant plus vocation à conserver ces terrains non constructibles, ils sont donc mis en vente ; un acquéreur s'est d'ailleurs déjà manifesté pour une partie de terrain.

Monsieur le Maire indique que le bâtiment actuel sera démolé.

Mademoiselle Martin s'interroge sur la prise en charge financière relative à la démolition de l'usine.

Monsieur Vivien indique que la CODAH devrait prendre les travaux de démolition à sa charge. Il souligne également que la CODAH et la ville du Havre seraient potentiellement intéressées par les terrains restant et envisageraient une éventuelle acquisition pour les insérer dans le projet de trame verte et bleue, dans le prolongement du parc de Rouelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Vente d'un terrain situé sur la commune
de Fontaine-la-Mallet

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Nous avons reçu en septembre 2014 une offre d'acquisition pour la parcelle C n°1252, d'une superficie de 12.054 m², située sur la commune de Fontaine-la-Mallet, issue de l'emprise des installations de l'usine de traitement des eaux, dont nous venons de constater la désaffectation.

Cette offre émane d'un particulier, Monsieur Pascal VITTECOQ, domicilié au Havre. Son montant est de 35.000 €, sans condition suspensive.

Je vous propose ce soir, au vu de l'avis du Service France Domaine en date du 21 décembre 2014, de vous prononcer favorablement sur la cession de la parcelle C n°1252 à Monsieur Pascal VITTECOQ, au prix de 35.000 €, et de m'autoriser à signer tous actes et documents à intervenir dans ce dossier ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Estuaire de la Seine
Garantie d'emprunt – signature – autorisation

Monsieur Luc Lefèvre expose ce qui suit :

« Nous sommes une nouvelle fois sollicités par la société d'HLM Estuaire de la Seine pour la garantie d'un emprunt destiné à financer la réhabilitation du parc social public situé sur les communes du Havre, de Lillebonne et de Sainte-Adresse.

La garantie de la commune est appelée à hauteur de 0,79 % d'un prêt de 1.968.700 € souscrit par EDLS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce pourcentage correspond à des travaux portant sur la rampe d'accès au parking aérien de la résidence la Hève, d'un montant de 15.552 €.

La durée du prêt est de 15 ans ; le taux d'intérêt actuariel annuel est celui du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt, soit 0,60 %.

Je vous demande ce soir votre accord pour accorder à la SA d'HLM Estuaire de la Seine la garantie de la Ville sur cet emprunt, à hauteur de 0,79 % du montant de 1.968.700 €, sur la durée totale du prêt ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Demande de subvention au titre de la DETR 2015

*Rénovation de vitraux et mobiliers dans la
Chapelle Notre-Dame-des-Flots*

Monsieur Vivien expose ce qui suit :

« Comme vous le savez, la chapelle Notre-Dame-des-Flots a fait l'objet l'an passé d'importants travaux de rénovation, qui ont porté sur les voutes intérieures, ainsi que la restauration de tous les décors peints.

Le résultat est magnifique, mais a mis en évidence la dégradation des vitraux et barlotières, structures de maintien des panneaux de vitraux, provoquée par des infiltrations d'eau par les baies des chapelles Saint Denis et Saint Henri.

Afin de permettre la poursuite du chantier tout en protégeant les peintures murales en cours de restauration au droit des baies détériorées, des panneaux translucides ont été posés sur la partie extérieure de l'édifice.

Cette solution provisoire, décidée dans l'urgence, doit maintenant faire place à une solution plus pérenne, à la fois pour remédier aux désordres affectant l'ensemble des vitraux, et aussi pour protéger l'investissement qu'a représenté la restauration des peintures des élévations intérieures.

Le programme de rénovation, proposé par l'architecte ayant conduit le précédent chantier, prévoit donc la pose de verrières de doublage sur chacune des baies après restauration des vitraux. L'ensemble des travaux de restauration des vitraux est estimé à 75.000 € HT, et la restauration du mobilier dégradé à 15.000 € HT. La maîtrise d'œuvre s'élève quant à elle à la somme de 10.800 € HT, soit un montant total évalué à 100.800 € HT.

Je vous propose ce soir de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Catégorie B -2 – Edifices culturels – le taux de subvention varie entre 20 et 30 % du montant HT ».

Discussion

Monsieur le Maire rappelle que la Chapelle Notre Dame des Flots avait été exclue de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques auprès duquel une demande d'inscription avait été faite ; après manifestation auprès de la DRAC, les services ont confirmé, après une nouvelle étude, que le dossier relatif à la chapelle était de nouveau inscrit à l'instruction .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Demande de subvention au titre de la DETR 2015

Travaux de voirie communale

Monsieur Lefèvre expose ce qui suit :

« La Ville de Sainte-Adresse a engagé depuis plusieurs années un programme de réfection de la voirie communale. Un crédit est inscrit chaque année au budget primitif pour la réfection des voies et trottoirs les plus endommagés.

Pour l'année 2015, la Commission Travaux a décidé le programme suivant :

- rue Noire Pel : réfection de la chaussée et des trottoirs
- boulevard Dufayel : réfection de la chaussée et des trottoirs en partie ouest

Le coût des travaux a été estimé à 226.551 € HT.

Je vous demande votre accord pour solliciter au titre de la DETR 2015 une subvention s'élevant à 30 % de cette somme, soit une subvention de 67.965 € ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Demande de subvention au titre de la DETR 2015

Travaux liés aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux

Monsieur Vivien expose ce qui suit :

« Parmi les critères d'éligibilité de la DETR 2015, figurent les travaux liés aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux. Le taux de subvention pour cette catégorie d'opérations varie de 20 à 30 % du montant HT des travaux.

Deux projets, inscrits à notre budget primitif, relèvent de cette catégorie :

- 1- la modification de la chaudière du Groupe Scolaire Antoine Lagarde :

Il s'agit de travaux de passage au gaz de la chaufferie du Groupe Scolaire, actuellement au fuel. Le montant de ces travaux est estimé à 36.953,21 € HT. Les économies réalisables par la transformation de la chaufferie sont évaluées à 9.220,20 € HT/an, soit une durée de retour d'investissement de 4 ans.

- 2- Le remplacement de 14 fenêtres à l'espace Claude Monet par des châssis aluminium.

Il s'agit d'une première tranche de travaux qui devra être poursuivie pour le remplacement de la totalité des châssis, en mauvais état.

Le montant de cette première tranche est estimé à 46.442 € HT.

Je vous demande ce soir votre accord pour solliciter une subvention au titre de la DETR, d'un montant maximum de 25.019 €, correspondant à 30 % de ces deux opérations ».

Discussion

Madame Vendeville souhaite savoir si les châssis aluminium n'entachent pas l'esthétique du bâtiment.

Monsieur Vivien souligne que les châssis sont identiques à ceux actuels ; l'avantage de l'aluminium permet des profils plus fins dans le respect des originaux..

Madame Vendeville s'interroge sur la couleur de ces châssis.

Monsieur Vivien indique que la couleur de ces châssis sera également choisie à l'identique.

Monsieur le Maire indique que la municipalité a pour objectif de ne plus utiliser de châssis PVC ; en effet, la destruction de ce matériau génère une production de chlore nocif pour l'environnement. Cette mesure n'est pas encore rendue obligatoire mais de nouvelles normes en la matière vont prochainement voir le jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Demande de subvention au titre du FAL 2015

Travaux et Aménagements de sécurité routière

Monsieur Vivien expose ce qui suit :

« Afin d'améliorer la sécurité des piétons sur le réseau routier de la commune, et suite aux réflexions menées en commission Travaux réunie le 8 janvier dernier, nous envisageons la réalisation des travaux et aménagements de sécurité suivants :

- Secteur Broche à Rôtir : réfection des 4 passages protégés du carrefour, pour un montant HT de 46.919,60 €
- Pose d'une glissière en béton rue Edith Cavell, afin de sécuriser le trottoir, pour un montant HT de 22.360,50 €
- Pose de 4 coussins lyonnais devant le Groupe Scolaire Antoine Lagarde, qui permettront de réduire encore la vitesse des automobilistes à l'approche des entrées d'école, pour un montant HT estimé à 15.000 €

Ces travaux de sécurité routière sont éligibles au FAL (Fonds d'Action Locale) à hauteur de 30 % d'une dépense plafonnée à 50.000 €. Je rappelle que le FAL est constitué des recettes provenant des amendes de police, que le Département de Seine-Maritime est chargé de répartir entre les communes.

Je vous propose donc de solliciter une subvention de 15.000 € pour ces travaux et aménagements de sécurité ».

Discussion

Monsieur le Maire précise que les travaux situés à la Broche à Rôtir seront engagés après le passage du Tour de France.

Monsieur le Maire rappelle que le passage du tour de France, en juillet, traversera Sainte-Adresse par la route d'Octeville, la Broche à Rôtir, la rue Edith Cavell, la rue Reine Elisabeth, la Place Clemenceau, le bord de mer Havrais, Le centre ville du Havre et la côte d'Ingouville pour une arrivée finale devant le fort de Tourneville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Demande de subvention à la CAF de Seine-Maritime

Modification du sas d'entrée de la crèche Liberty

Madame Mas expose ce qui suit :

« Dans la continuité des travaux de rénovation de la crèche, nous envisageons de modifier l'entrée de la structure, par la création d'un sas permettant d'assurer un accueil plus confortable des parents et enfants.

Le montant de ces travaux est estimé à 8.185 € HT.

Je vous demande ce soir votre accord pour solliciter de la CAF de Seine-Maritime une aide financière pour ces travaux ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire de la Sénatrice de Seine-Maritime

Remplacement des jeux extérieurs dans les cours d'écoles maternelles

Madame Mas expose ce qui suit :

« Dans le cadre du budget primitif pour l'année 2015, nous avons inscrit le remplacement des jeux extérieurs dans les cours d'écoles maternelles de Sainte-Adresse.

Les travaux prévus consistent à la fois au remplacement des structures de jeux, mais également à la réfection des sols et la mise en place des panneaux d'information règlementaires.

Pour l'école maternelle Antoine Lagarde, ces travaux sont estimés à 9.109,85 € HT, et à 8.681,66 € HT pour l'école du Manoir, soit une dépense totale HT de 17.791,51 €.

Je vous propose de solliciter une subvention de 10.000 € au titre de la réserve parlementaire de Madame la Sénatrice de Seine-Maritime pour cette opération ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Député E. Philippe

Réfection du platelage de l'Estacade

Monsieur Luc Lefevre expose ce qui suit :

« L'estacade des Régates, entièrement réhabilitée en 1998, a fait l'objet ces dernières années de nombreuses réparations, du platelage notamment, durement éprouvé par l'effet des vagues venant frapper, par vent fort à marée haute, les lames de plancher.

Nous envisageons cette année de terminer la réfection du platelage, c'est-à-dire de remplacer les 30 dernières lames dégradées.

Ces travaux sont estimés à 28.620 € HT.

Je vous propose ce soir de solliciter Monsieur le Député Edouard Philippe pour obtenir au titre de sa réserve parlementaire une subvention de 10.000 € pour cette opération ».

Discussion

Monsieur Vivien précise que c'est environ cent lames qui doivent être remplacées et non pas 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Implantation de bornes électriques rechargeables

Appel à projets

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Depuis quelques années, la Ville de Sainte-Adresse a engagé toute une série d'actions en faveur de la promotion des alternatives aux énergies fossiles.

C'est ainsi, par exemple, qu'une centrale photovoltaïque a été installée sur le toit du Groupe Scolaire Antoine Lagarde, et que nous avons complété le parc municipal d'un véhicule électrique léger, qui sera bientôt suivi d'un second, et de vélos à assistance électrique.

Dans la continuité de ces efforts, nous souhaitons participer à la promotion et au développement de l'usage des véhicules électriques auprès de la population, en nous portant candidat à un appel à projets initié par l'ADEME pour favoriser le déploiement d'installations de recharges publiques dont on sait qu'il s'agit là du principal vecteur de développement de ces véhicules.

Un plan de déploiement de ces équipements a été élaboré à l'échelle de la CODAH afin d'offrir un maillage aussi complet que possible de ces infrastructures sur le territoire de l'agglomération.

Pour notre commune, il est prévu de déployer d'ici 2017 5 bornes dans chacun des 5 quartiers de la Ville : mairie, bord de mer, Candon, fond d'Ignaival, Plateau de la Hève.

Chaque borne comportera 2 prises de raccordement accéléré permettant une recharge de 80 % de la batterie en 60 minutes.

Dans un premier temps, le matériel installé sera mis à disposition gratuitement mais pourra intégrer une utilisation payante, dans une phase ultérieure. Il sera par ailleurs compatible avec les outils de télégestion qui vont être déployés dans le cadre du nouveau marché d'éclairage public en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le coût estimatif d'une borne est évalué à 14.000 € HT, et les subventions attendues de la part de l'ADEME et de la Région s'élèvent respectivement à 50 % et à 20 % du coût d'installation.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à présenter cet appel à projets et à solliciter toutes les subventions pouvant être attribuées pour la mise en place de ces équipements ».

Discussion

Monsieur le Maire indique que la municipalité a toujours apporté une grande attention aux problèmes environnementaux dans la commune ; à cet effet Monsieur le Maire rappelle l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment du groupe scolaire Antoine Lagarde, l'achat de vélos électriques

pour les déplacements professionnels des Elus et des Agents, l'achat d'un véhicule électrique (Zoé) et l'acquisition prochaine d'un autre véhicule électrique (Kangoo).

Monsieur le Maire regrette toutefois que les batteries de ces équipements soient fabriquées en Corée.

Dans le cadre de la transition énergétique, le Gouvernement met l'accent sur les projets dits « électriques », projets fortement relayés par les aides de la Région ; la CODAH a également souhaité s'associer à cette dynamique.

Monsieur le Maire a également souhaité que Sainte-Adresse soit équipée de 5 bornes de recharge électrique, implantées dans les 5 quartiers qui composent la commune : le bord de mer, le plateau de la Hève, le secteur Mairie, place Hyacinthe Candon et aux alentours de la place Raymond Quirré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

PERSONNEL MUNICIPAL

Tableau annuel d'avancements de grades- Année 2015-

Madame Fischer expose ce qui suit :

« Certains fonctionnaires territoriaux de notre collectivité réunissent les conditions d'ancienneté pour pouvoir prétendre à un avancement de grade.

Tous ces agents, riches d'une expérience professionnelle et faisant preuve d'efficacité méritent de bénéficier d'un tel avancement.

Par ailleurs, je vous rappelle que le ratio promu/ promouvables est fixé à **100%** pour l'année 2015 pour tous les grades, après avis du Comité Technique Paritaire.

Vu les articles 79 et 80 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'avancements de grades et afin de permettre un déroulement de carrière de ces agents, je vous demande l'autorisation de procéder à des suppressions et créations de postes relevant des catégories A et B, comme suit » :

CATÉGORIE	NOMBRE DE POSTES	POSTES SUPPRIMÉS	POSTES CRÉÉS	DATE D'EFFET
A	1	Attaché	Attaché Principal	1 ^{er} mars 2015
B	1	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	15 mars 2015
B	1	Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	1 ^{er} mars 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Indice de cavité souterraine

Proposition de levée de l'indice n°3

Madame Msica-Guérout expose ce qui suit :

« Lors du Conseil Municipal du 17 novembre 2014, je vous ai soumis la levée des indices de cavités souterraines n°1, 2, 4, 6 et 7, respectivement situés aux abords du stade Strappe et dans le lotissement de la Hève.

L'indice n°3, situé à la Batterie de Dollemard sur un terrain appartenant au Conservatoire du Littoral, a fait l'objet d'une opération de décapage à la pelle mécanique, dans le but de déterminer la nature de cet indice et notamment la présence ou non d'une cavité souterraine.

Ces investigations ont mis à jour un ouvrage maçonné en parpaings (datant sans doute de la construction du fort fin 19^{ème} siècle), ayant pu servir de puisard gérant les eaux de la Batterie.

Au niveau géologique, aucune anomalie pouvant correspondre à une entrée de cheminée de type puits de marnière n'a été détectée au droit de la zone décapée.

Au vu des ces résultats, le bureau d'étude recommande la levée de cet indice, et je vous propose de suivre cette préconisation ».

Discussion

Monsieur le Maire indique que cet indice de cavité sera le dernier levé sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Rue du Commandant Charcot

Incorporation dans le domaine public communal

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 17 février 2014, le Conseil Municipal a autorisé la cession gratuite, au profit de la commune, d'une bande de terrain de 112 m², nouvellement cadastrée XD n°201, située rue du Commandant Charcot, appartenant à la société d'HLM Estuaire de la Seine.

Cette cession a pour but la réalisation d'une bande piétonnière dépendant de la rue du Commandant Charcot, dans le cadre de la réfection future de cette voie privée.

L'acte de cession est en cours de rédaction chez le Notaire, et nous devons terminer la procédure par une décision d'incorporation dans le domaine public de l'ensemble des parcelles constituant la rue du Commandant Charcot, qui desservent l'actuelle zone artisanale.

Aussi, je vous demande votre accord pour autoriser le classement dans le domaine public communal des parcelles XD n°203, 201, 160, 156 et 173 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Embellissement des postes de transformation électrique

Convention ERDF/Ville de Sainte-Adresse

Signature – Autorisation

Monsieur Vivien expose ce qui suit :

« Comme dans d'autres communes, les postes de transformation électrique font l'objet de tags et de graffitis divers qui dégradent ces bâtiments à l'aspect déjà peu esthétique.

Ces transformateurs, au nombre de 35 à Sainte-Adresse, font partie du réseau public de distribution électrique, propriété de la commune et dont l'exploitation est concédée à ErDF.

Dans le cadre de l'embellissement de notre ville, des négociations ont été menées avec ErDF afin d'obtenir de la part de cette société une participation aux opérations d'entretien de ces ouvrages qui s'est traduit par la rédaction d'une convention de partenariat.

L'implication d'ErDF se traduira par une participation financière de 300 € par an pour la durée de cette convention et surtout par l'apport de son expertise technique indispensable s'agissant de travaux sur des installations électriques.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2015 ».

Discussion :

Monsieur Vivien indique qu'un devis a été demandé à de l'Association Aquacaux pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Convention d'occupation du domaine public – autorisation – fixation de la redevance

Promenade François Lebel

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 22 février 2010, le conseil municipal avait délibéré sur la définition d'un tarif d'occupation du domaine public lié à l'implantation d'une borne automatique escamotable à l'entrée de la promenade et une convention d'occupation du domaine public avait été établie entre la ville et les représentants des deux syndicats de copropriétés.

Cette convention arrivant à son terme le 31 mars 2015 je vous propose ce soir :

- de m'autoriser à signer cette nouvelle convention d'occupation du domaine public, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020

- de fixer forfaitairement la redevance d'occupation à 83,91 €/an.

Vous trouverez joint à cette note un exemplaire de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité (2 non participations au vote : Madame Fischer et Madame Fleury)

Convention d'occupation du domaine public – autorisation – fixation de la redevance

Propriété rue d'Ignaulval

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 février 2010 avait autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public concernant une propriété située rue d'ignauval dont les travaux d'isolation et de ravalement avaient entraîné un léger dépassement sur le trottoir.

Cette convention, conclue pour une durée de 5 ans, arrive à son terme le 22 février prochain.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à proroger ladite convention et de fixer la redevance d'occupation à 71,32 € par m² et par an ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'Unanimité

Monsieur le Maire rappelle que des réflexions sont actuellement en cours sur le projet de réhabilitation complet de l'ensemble paysager et urbanistique du plateau de la Hève.

L'ambition liée à ce projet consiste à ne pas sur-densifier cette zone, protéger les éléments paysagers ayant un intérêt particulier et conserver le caractère propre de Sainte-Adresse.

Monsieur le Maire souligne l'opportunité de requalifier l'ensemble du plateau d'une part par la rénovation des immeubles dits « Lopofa » (barres HLM route du Cap) et d'autre part par la redynamisation du Cap de la Hève, site naturel, qui mérite d'être revalorisé.

Monsieur le Maire précise que Dialogue va lancer un concours d'architecte afin d'envisager, dans un avenir proche, la rénovation de ses barres d'immeubles ; d'autre part, l'idée que ce cap naturel est un grand site qui doit être aménagé de manière touristique et culturelle permettrait de conclure un partenariat financier avec la CODAH pour l'aménagement et la valorisation de ce territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h55.

La prochaine séance est fixée au lundi 30 mars 2015 à 18h30 en Mairie
